



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5603<sup>e</sup> séance, le 20 décembre 2006, la question intitulée « La situation dans la région des Grands Lacs », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité félicite les pays de la région des Grands Lacs d'avoir mené à bonne fin le deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenu à Nairobi le 15 décembre 2006.

Le Conseil félicite les dirigeants de la région d'avoir signé le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs et se réjouit de l'engagement que ceux-ci ont pris de l'appliquer.

Le Conseil se réjouit en outre de la décision de créer un mécanisme de suivi régional, qui comprendra un secrétariat de la Conférence, dirigé par son premier Secrétaire exécutif, M<sup>me</sup> Liberata Mulamula, Ambassadrice de la République-Unie de Tanzanie, et de la décision d'installer à Bujumbura les bureaux du secrétariat de la Conférence.

Le Conseil rend hommage au secrétariat conjoint Union africaine/ONU, au Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, coprésidé par le Canada et les Pays-Bas, aux institutions chefs de file des Nations Unies, à l'Union africaine, à l'Union européenne, à la Banque africaine de développement et à la communauté internationale pour l'appui et l'assistance qu'ils ont apportés à la Conférence.

Le Conseil rend également hommage au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Ibrahima Fall, pour le concours, la volonté et l'efficacité dont ils ont fait montre pour faciliter l'organisation du deuxième Sommet et la signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement.

Le Conseil appuie la demande du Comité interministériel régional tendant à voir proroger le mandat du Représentant spécial pour la période finale de trois mois, jusqu'au 31 mars 2007, en vue d'assurer une appropriation régionale du mécanisme de suivi et de mener à bonne fin le passage au secrétariat de la Conférence.

Le Conseil exhorte les pays de la région, le Groupe des Amis, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la communauté internationale à envisager d'apporter une assistance au secrétariat de la Conférence et au Fonds spécial pour la reconstruction et le développement de la région des Grands Lacs en vue d'aider les parties à mettre en œuvre le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs. »

